



ADHESION A L' A.P.S.C. ANNEE 2023

Association des Plaisanciers de Saint Cast Le Guildo

Nouvelle adhésion

Renouvellement

apsc22380@gmail.com

ADHERENT remplir en lettres majuscules d'imprimerie

J'ai un bateau : oui / non

Je suis pêcheur à pied : oui / non

Nom :

Prénom :

ADRESSE PRINCIPALE :

Ville :

Code postal :

Tél. Fixe :

Tél mobile:

Email : *EN MAJUSCULES*.....

BATEAU

MOTEUR

VOILIER

Nom de Baptême :

Catégorie navigation
Basique
Côtier
Semi-hauturier
Hauturier

Longueur hors tout : **Immat. :**

Constructeur : **Type :**

ZONE DE MOUILLAGE :

Le port : Ponton : Embossage : Evitage : La Garde La Fresnaye

N° de l'emplacement :

En adhérant à l'APSC, entre autres obligations qui figurent aux termes des statuts, le membre autorise l'association à le photographier et le filmer dans le cadre des différents événements que l'association organise.

Par ailleurs, l'adhérent accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de son image dans le cadre de la promotion de l'association, notamment sur le site internet de l'association, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association.

DECLARATION de RESPONSABILITE pour les croisières

Le skipper et/ou le propriétaire du bateau dont les coordonnées figurent ci-dessus reconnaît avoir été informé de ce qui suit :

Dans le cadre des sorties en organisées par l'APSC

- Ni l'APSC, ni le skipper du bateau « amiral » (voilier ou moteur) n'engagent leur responsabilité dans la conduite des bateaux même en cas de contrôle des autorités habilitées.
- Chaque bateau doit être assuré (navigation et responsabilité civile). Chaque skipper est responsable de : son bateau, ses équipements en particulier de sécurité (division 240) et a l'obligation de prévenir le bateau « amiral » de toutes modifications de tous ordres (VHF canal 72).

Date :

Signature :

Envoyez le bulletin rempli accompagné d'un chèque de **15 €** dont 2€ au profit de la SNSM

Association des Plaisanciers de Saint Cast Le Guildo

1 Place du Pilote Fromont

22380 Saint-Cast le Guildo

Ou présentez-vous à la permanence qui se tient tous les samedis de 10h à 12h à la maison des plaisanciers à l'adresse ci-dessus.